

CFA de l'académie de Versailles

BTS MANAGEMENT OPÉRATIONNEL DE LA SÉCURITÉ

UFA Vexin - 2 Rue Jean Hamon - 95750 Chars

OBJECTIFS

Le titulaire du BTS « Management Opérationnel de la Sécurité » exerce ses missions dans le cadre de la sécurité et de la sûreté.

Il conduit ses activités, soit dans une entreprise de sécurité/sûreté, soit dans le service interne de sécurité d'une organisation (entreprise, administration publique et privée, association).

En outre, il participe à l'organisation du service dans lequel il évolue. Il est donc à même de manager des équipes, de participer à la gestion administrative et juridique du personnel.

Il est en relation directe avec le client et en contact permanent avec sa hiérarchie.

Enfin, il assure la liaison avec les différents acteurs institutionnels et participe aux instances de sécurité.

CONTENU

Compétences professionnelles :

- Préparer et mettre en œuvre une prestation de sécurité
- Manager les ressources humaines
- Gérer la relation client
- Participer à la sécurité globale

Savoirs :

- Culture générale et expression
- Langue vivante étrangère
- Culture économique, juridique et managériale

PUBLICS

- Salarié en Contrat d'Apprentissage

DURÉE

De 1350 h

DATES

Date de début : 13 septembre 2024

Date de fin : 30 juin 2026

PRÉ-REQUIS

Niveau 4 (ex IV)

Le titulaire du BAC pro « Métiers de la Sécurité ».

Accès ouvert aux jeunes adultes (- de 26 ans) SSIAP 2 avec ou sans expérience et titulaires de la carte professionnelle.

NIVEAU DE SORTIE

Niveau 5 (ex III)

VALIDATION

- Diplôme / unité de diplôme
BTS management opérationnel de la sécurité

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- A distance
- Cours du jour
- Face à face

POURSUITE D'ACTIVITÉS

Le titulaire du BTS « Management Opérationnel de la Sécurité » accède, en fonction de son expérience, de la taille de l'entreprise et des opportunités, à plusieurs niveaux de responsabilité.

Il peut occuper les emplois suivants (liste non exhaustive) :

Dans le cadre d'une première insertion :

- chef de secteur, chef de site,
- chef de site nucléaire,
- chef d'équipe en télésurveillance ou en vidéoprotection,
- assistant d'exploitation, responsable d'exploitation,
- chargé d'affaires/chargé de clientèle,
- coordinateur de sites,
- superviseur (aéroportuaire),
- contrôleur de sites, contrôleur qualité,
- adjoint, régulateur, chef de service (dans le transport de fonds),
- chargé de sécurité (transport de fonds),
- chef d'équipe, chef de dispositif, chef de mission, manager opérationnel (protection rapprochée).

Après une certaine expérience professionnelle :

- chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personne,
- chef d'agence/directeur d'agence,
- ...

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[Fiche RNCP 35393](#)

Moyens matériels : Plateaux techniques équipés avec le matériel et appareils nécessaires aux formations en fonction du domaine d'activité, salles banalisées, salles informatiques. Centre d'informations et de documentation. Restauration sur site.

Moyens humains : enseignants de l'éducation nationale. Interventions ponctuelles de professionnels du secteur possibles.

Modalités de recrutement : Parcoursup, dossier de candidature, entretien, tests, positionnement pédagogique. Possibilité d'intégrer le cycle de formation en deuxième année en fonction de l'expérience professionnelle du candidat.

Modalités pédagogiques : Alternance centre de formation et entreprise. Cours en face à face ou distanciel possible. Mises en situations professionnelles. Chef d'œuvre.

COÛT

Reste à charge 0 €

FINANCEMENT

- Entreprise et OPCO

DOMAINES PROFESSIONNELS

- RH, management
- Sécurité

CONTACT

Mr Jérôme Vabois

Mail : jerome.vabois@ac-versailles.fr

Tél : 01.30.39.66.39

RÉFÉRENT HANDICAP

Mme Charleen Courtois

charleen.courtois@ac-versailles.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un(e) apprenti(e) en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements dans le cadre de sa formation en prenant contact avec la référente handicap. Ainsi, il/elle bénéficie d'un accueil et d'un accompagnement particulier tout au long de sa formation en alternance.

Une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) doit être effectuée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence. Les équipes du CFA académique sont sensibilisées et mobilisées pour accueillir des personnes en situation de handicap et leur proposer un accompagnement adapté pour favoriser leur formation en alternance.

